



*Municipalité
de St-Norbert*

4, rue Laporte
Saint-Norbert, QC
J0K 3C0

Saint-Norbert, le 27 octobre 2020

Chères citoyennes, chers citoyens,

Vous recevrez sous peu, par la poste, la facture pour la gestion des fosses septiques pour l'année 2020.

Au moment de faire la taxation en janvier, aucune décision n'avait été prise par le conseil municipal concernant le dossier. En 2019, c'est la Municipalité qui en avait la compétence, aucun frais pour la gestion des fosses ne fut inclus sur le compte de taxes à ce moment-là puisque nous avons facturé selon les mesures et les vidanges effectuées.

Par contre, en février 2020 il fût décidé par le conseil municipal de Saint-Norbert de déléguer à nouveau la compétence en matière de gestion des fosses septiques à la MRC de D'Autray, considérant les coûts reliés à la vidange et à la mesure avec celle-ci. Un montant annuel de 70\$ par porte a été déterminé par la MRC de D'Autray. Bien que celle-ci, s'occupe entièrement de la gestion et de la planification de ce service, la responsabilité d'émettre les factures revient à la Municipalité. Donc, celles-ci seront postées aujourd'hui même.

Bien à vous,

Marie-Claude Pouliot
Adjointe administrative
450 836-4700 poste 5323